

FONDATION



Préserveons aujourd'hui l'avenir

## Bulletin de don des collectivités

**Soutenez l'action de la Fondation du Patrimoine  
et bénéficiez d'une économie d'impôt.**

En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition. Sauvons ce patrimoine de proximité et agissons ensemble avec la Fondation du Patrimoine.

### Je soutiens l'action de la Fondation du Patrimoine :

Nom de la collectivité : .....

Nombre d'habitants : .....

Nom et prénom du maire ou du président : .....

Adresse de la collectivité : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Je désire faire un don de : ..... €

Je souhaite que ce don permette de soutenir l'action locale de :

la délégation régionale : .....

ou de la délégation départementale : .....

ou de la Fondation du Patrimoine au niveau national :

#### Tout don et toute adhésion à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

L'exactitude des renseignements fournis permettra l'édition de votre reçu fiscal. En l'absence de ces informations le reçu fiscal ne pourra être délivré.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la *Fondation du Patrimoine*,  
et de l'adresser à votre délégation régionale.**

*Les coordonnées des délégations régionales et départementales sont disponibles  
auprès du siège de la Fondation et sur son site internet [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)*

Siège social : 23-25 rue Charles Fourier - 75013 Paris - Tél : 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70

Site : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) – Mail : [info@fondation-patrimoine.com](mailto:info@fondation-patrimoine.com)

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996 - Siren 413 812 827